

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :Association MIGADO.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ...18 ter. Rue ...de la Garonne.....
Commune ...Le PASSAGE D'AGEN..... Code postal ...47520.....

Nature des activités : ...Gestion et restauration des poissons migrateurs du bassin Garonne Dordogne..

Qualification : ...Conservation du stock captif d'Acipenser sturio.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Acipenser sturio Esturgeon européen.	jusqu'à 100.000	Larves nées en captivité en 2018	Station de Saint Seurin / Isle
B2 Acipenser sturio Esturgeon européen	jusqu'à 100.000	Larves nées en captivité en 2019	Station de Saint Seurin / Isle
B3 Acipenser sturio Esturgeon européen	jusqu'à 100.000	Larves nées en captivité en 2020	Station de Saint Seurin / Isle
B4 Acipenser sturio Esturgeon européen	jusqu'à 100.000	Larves nées en captivité en 2021	Station de Saint Seurin / Isle
B5 Acipenser sturio Esturgeon européen	jusqu'à 100.000	Larves nées en captivité en 2022	Station de Saint Seurin / Isle

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport :

.....Transfert de larves pour élevage par un prestataire jusqu'au stade de juvéniles de 90 à 100 jours, élevage
sous la responsabilité de MIGADO chez un pisciculteur privé.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

DI. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :Station de Saint Seurin sur l'Isle / Irstea.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ...35.. Rue Alfred de Vigny - Moulin de la Logerie.....
Commune ...Saint Seurin sur l'Isle..... Code postal ...33660.....

Elevage d'agrément

Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente N° 33914

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du : ...19/09/1989.....

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux : + Transport aux vivants

Nom et Prénoms : ...LAURONCE Vanessa / GAUTHIER Julien.....

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..Ecloserie de Guyenne.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N°5..... Rue ...Chemin des Peupliers.....
CommuneSaint Seurin sur l'Isle..... Code postal ...33660.....
Elevage d'agrément
Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente
Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

.....Elevage selon un protocole fourni et contrôle par MIGADO

.....Action prévue dans le cadre du Plan National d'Actions.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport *1 semaine / 1 semaine*
Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :
.....Cuves de transport pour poissons vivants.....

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : ...juin à juillet 2018 à 2022 (durée du Plan National d'Actions n°2).....
ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*

Formation initiale en biologie animale Préciser : ..Biologiste (ingénieur) ou technicien aquacole.....
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...Le Passage d'Agen,
le.....02 février 2017.....
Votre signature

Le Président
Alain GUILLAUMIE

Note explicative associée à la demande de capture ou enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées.

Cerfa n° 13 616*01

Déposé le 2 février 2017

Demandeur : Association MI.GA.DO.

Espèce concernée : *Acipenser sturio* (esturgeon européen)

I Contexte

L'esturgeon européen *A. sturio* est une espèce de poisson migrateur menacée d'extinction (Lepage and Rochard 1995; Rochard *et al.* 1990). Elle bénéficie d'une très forte protection juridique (CITES/convention de Washington annexe I, CMS/convention de Bonn Annexe II, Convention de Berne annexe II, Directive habitat faune-Flore 92/43 EEC, Arrêté interministériel français 1982, modifié 2004). Il ne reste plus à ce jour qu'une seule population qui se reproduit dans le bassin de Gironde Garonne Dordogne et utilise les eaux du Golfe de Gascogne, de la Manche et de la mer du Nord (Rochard *et al.* 1997). Les reproductions en milieu naturel sont devenues rares, la dernière reproduction constatée dans le bassin datant de 1994. Il a alors été décidé de constituer un stock d'individus enfermés (stock *ex situ*) à la station d'expérimentation Irstea (ex-Cemagref) de St Seurin sur l'Isle pour produire des juvéniles (Williot *et al.* 2011; Williot *et al.* 2009). En parallèle, un stock « fils » a progressivement été constitué à Berlin (Institut d'écologie des eaux douces) à partir de poissons issus des reproductions assistées de 1995, 2007, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014. Le programme de restauration de cette espèce est encadré par un plan national d'action (Dreal 2011).

En France, l'élevage de ce stock d'esturgeons concerne à la fois des géniteurs et des juvéniles capturés dans le milieu naturel ou issus de reproduction artificielle sur la station les années précédentes. Outre les individus conservés pour le stock captif, la majorité des individus sont relâchés dans le milieu naturel. Cette action concerne le thème 3 du Plan National d'Actions : « conservation du stock ex-situ et lâchers d'alevins dans le milieu naturel », objectif 6 : « Programme de renforcement ou de ré-introduction d'*A. sturio* ».

Irstea, responsable de l'élevage depuis les années 1990, a signé une convention de partenariat « régissant l'implication de l'association MIGADO dans la conservation du stock acclimaté d'esturgeons européens, le suivi des productions d'alevins et la mise en œuvre des alevinages sur le bassin Gironde Garonne Dordogne dans le cadre du Plan National d'Actions français en faveur de l'esturgeon européen ». Cette convention a été signée entre la DREAL Aquitaine, Irstea et l'association MIGADO le 31 juillet 2013, prenant effet le 1^{er} juillet 2011 en vigueur pour une durée de 48 mois et a été renouvelée par voie d'avenant écrit et signé par les Parties jusqu'au 30 juin 2019. Elle transfère entre autre la responsabilité de l'élevage des juvéniles à l'association MIGADO.

II Spécimens concernés : les larves et juvéniles

Dans le cadre des lâchers en milieu naturel, et faute d'expériences bien documentées sur d'autres espèces d'esturgeon, il n'existe pas à l'heure actuelle dans la littérature d'informations solides permettant d'évaluer quantitativement les avantages et inconvénients relatifs aux différents âges-stades de lâcher en milieu naturel des *A. sturio* issus de reproduction artificielle.

Les stades de lâchers utilisés de 2007 à 2014 sont :

- Larves de 6 à 8 jours, avant le début de l'alimentation externe, stade utilisé pour la cohorte d'*A. sturio* de 1995, 2011, 2012, 2013 et 2014.
- Juvéniles de 3 mois (90 – 100 jours), stade retenu empiriquement pour tous les alevinages d'esturgeons dans la mer Caspienne après 1950, stade utilisé pour les cohortes d'*A. sturio* de 1995, 2007, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014.
- Juvéniles de 13 mois, stade utilisé pour quelques individus de la cohorte d'*A. sturio* de 2009, 2012, 2013, 2014 et juvéniles de 27 mois, stade utilisé pour quelques individus des cohortes d'*A. sturio* 2007 et 2008.

Les stades autres que larve nécessitent un élevage dans des structures adaptées, du personnel compétent et des aliments à produire sur place. Ces lâchers impliquent la prise en compte du coût de l'élevage jusqu'à ce stade. Ils seront donc conditionnés aux possibilités budgétaires et techniques d'élevage qui pourront être mobilisées. Il semble possible d'envisager annuellement d'élever jusqu'à 3 mois (90 – 100 jours) environ 100 000 individus.

Cet élevage, sous la responsabilité de MIGADO, se fait dans des structures privées, chez des pisciculteurs répondant annuellement à des appels d'offre d'élevage.

III Structure d'accueil pour l'élevage et critères de sélection

Faute de place et de personnel technique compétent, l'élevage des individus jusqu'à 3 mois (90 – 100 jours) se fait chez des pisciculteurs privés répondant à un appel d'offre d'élevage de juvéniles de *A. sturio*. La sélection du pisciculteur privé se fait selon une liste de critères précis, sur la base des réponses reçues à un appel d'offre lancé annuellement.

Les critères de jugement des offres sont :

- La valeur technique de l'offre (coefficient 95%) s'appréciera au regard de la capacité à répondre à la demande (50%), à l'expertise et expérience (références pertinentes par rapport à la commande), disponibilité et réactivité (50%),
- Le prix des prestations (coefficient de 5%).

Un protocole précis est fourni au prestataire retenu lors de la sélection. Les larves seront fournies au prestataire à 6 ou 8 jours (transport assuré par MIGADO). MIGADO aura la responsabilité de la récupération des juvéniles élevés par le pisciculteur privé pour les alevinages.

Des compétences et contraintes particulières sont demandées dans l'appel d'offre afin d'assurer un élevage optimal des larves : aucune lumière ne pourra pénétrer dans le bâtiment d'élevage, la zone dédiée aux élevages larvaires devra être physiquement distincte des autres zones de la pisciculture (écloserie, grossissement, alimentation...). Les différentes structures devront être désinfectées avant utilisation. Les auges (2.4m x 0.5m) et les bassins sub-carrés

(2m x 2m) devront être adaptés à la taille et au stade de développement des larves et des alevins, des fiches de suivis devront être complétées à chaque étape par le pisciculteur. La carte sanitaire de la pisciculture devra également être fournie dans la réponse à l'appel d'offre et les pathologies connues sur site seront un critère pris en compte dans la sélection.

Les mortalités d'individus devront être faible (max 15%) et les taux de croissance en cohérence avec les références et le protocole fourni.

Tous les individus seront récupérés par MIGADO. Les individus vivants au moment des alevinages, et les individus morts (mort naturelle au fur et à mesure de l'élevage) à la fin de chaque semaine et seront recomptés par MIGADO.

Les résultats attendus seront la bonne tenue de l'élevage des larves jusqu'à 3 mois (90 à 100 jours) selon les protocoles définis et fournis par MIGADO. En fonction du succès des reproductions le nombre de larves fournies pourra aller de 0 à 100 000 larves, et le nombre de juvéniles produits de 0 à 84 000 juvéniles.

MIGADO assurera un suivi d'élevage 2 à 4 fois par semaine en fonction de la croissance des larves, afin de contrôler les individus élevés, et le comptage des individus morts, récupérés chaque semaine, et des individus au moment du lâcher, permettra de contrôler les esturgeons élevés sur le site.